

LE JOURNAL

de Roubaix - Tourcoing

ABONNEMENTS
 Trois mois 4 fr. 50
 Six mois 8 fr. 00
 Un an 15 fr. 00
 En avant
 4 fr. 50
 8 fr. 00
 15 fr. 00

REDICTION ET ADMINISTRATION
 ROUBAIX, Grande-Rue, 93 et Rue Desarmant, 12, TOURCOING
 Adresser les manuscrits au Rédacteur en chef, à ROUBAIX

ANNONCES
 A ROUBAIX, 93, Grande-Rue
 A TOURCOING, 12, Rue Desarmant
 A LILLE, 21, Rue de Fives

BULLETIN DU JOUR

La Banque de France

La discussion générale sur le renouvellement du privilège de la Banque de France a commencé hier. Nous en avons vu une vingtaine de séances environ, et vous verrez qu'à la fin tout sera à recommencer. Cette Chambre hâte, vidée, usée n'a plus qualité pour donner une sanction quelconque au débat qui vient de s'engager.

Les discours de notre ami Viviani a été en tous points admirable. Le jeune orateur socialiste n'a pas seulement apporté dans cette question si complexe et si importante la sûreté des documents et la leçon de l'histoire, il a de plus, avec sa verve accoutumée, l'hypercentricité et l'impudence de nos ministres.

Aussi la séance a-t-elle été bien pénible pour la majorité et bien réconfortante pour les socialistes, qui ont souffert de leurs applaudissements Cochery, Méline et Cie.

Le député socialiste de la Seine a défendu avec son autorité habituelle l'idée d'une Banque d'Etat, et nous ne voyons guère que les régents de la Banque actuelle et les banquiers marons, qui vendent la troisième signature, pour repousser ce projet.

C'est surtout lorsque Viviani a rappelé le rôle honnête joué en 1870 par la Banque de France, que les acclamations se sont élevées sur tous les bancs de la gauche et de l'extrême gauche.

Puis, lorsque l'orateur a plaidé les projets de banque agricole soutenus par Cochery, les quolibets sont tombés comme grêle sur le pauvre Coco. Cela a été bien pis quand Viviani, montrant Méline, l'a appelé « Synthe de la futilité agricole ».

Toute l'extrême gauche a redoublé d'applaudissements pendant que Méline, furieux, se fâchait et devenait souverainement ridicule, même aux yeux de ses fidèles caniches.

Lorsque Viviani est descendu de la tribune, il a été accueilli par une double salve d'applaudissements, bien méritée, car son discours va donner à toute cette discussion où l'on s'occupera plus de la Banque que de la France.

INFORMATIONS

INTERIEUR

LES FONCTIONNAIRES REPUBLICAINS TRAQUES

Nous signalions dernièrement le déplacement de M. Gilbert, sous-préfet de Reims, envoyé par M. Barthou à Toulon sur la demande de M. de Montebello, député de la Marne. On reprochait à M. Gilbert de s'être montré trop républicain et d'avoir toujours refusé de satisfaire les intérêts des réactionnaires de son arrondissement.

Nous avons une nouvelle preuve aujourd'hui de la soumission du gouvernement aux ordres de la réaction.

Dans l'Indépendant, journal conservateur de Blacq, M. de Beauregard, député monarchiste, déclare avec satisfaction qu'il a obtenu de M. Barthou le remplacement de M. Therou, sous-préfet de cette ville.

On voit que le pacte entre le ministre et les réactionnaires est mieux que jamais.

MORT D'UN REDACTEUR DE LA « LANTERNE »

Nous avons le triste regret d'apprendre la mort d'un bon journaliste et d'un loyal confrère, Raphaël Bure, décédé à Nancy-le-Sec, à l'âge de cinquante-un ans.

Après avoir collaboré à divers journaux républicains, Paris était devenu, il y a quelques années, un des rédacteurs politiques les plus estimés de la Lanterne. Ses articles de politique étrangère étaient notamment très remarqués.

Les obsèques civiles de Raphaël Bure auront lieu demain jeudi à Nancy-le-Sec.

L'AFFAIRE ARTON ET LE PANAMA

Nous avons parlé hier de la lettre adressée par M. Le Poittevin au sénateur Blignone. Pourquoi ne saurait-il blâmer M. Le Poittevin de cette verte riposte. S'il y a eu, en effet, des irrégularités autour de l'instruction de l'affaire de Panama, elles sont toutes imputables au gouvernement qui s'est efforcé, depuis le commencement jusqu'à la fin, de paralyser les recherches du juge et de soustraire à la justice quelques-uns des parlementaires les plus compromis.

Un journal de soir a annoncé que la lettre de M. Le Poittevin devait être considérée comme le procès de sa démission. Cette nouvelle est absolument fautive. Le juge d'instruction ne démissionnera pas ; il est résolu à aller jusqu'au bout et rien ne l'arrêtera. Il aura raison à toutes les manœuvres et à toutes les intrigues du gouvernement et de M. Rouvier.

TROUBLES ANTISEMITES EN ALGERIE

Conformément aux instructions du gouverneur général de l'Algérie, le préfet a adressé une lettre-circulaire en langue arabe invitant les musulmans, les israélites et les marabouts à user de leur influence pour faire cesser l'apprit de dégoût qui règne chez les indigènes.

Cette circulaire sera lue dans toutes les mosquées ou tribus.

A LA GRANDE COMBE

La grève de la Grande Combe, par ses origines, par ses particularités, ne doit pas seulement émouvoir le prolétariat ouvrier ; elle doit préoccuper tous ceux qui s'intéressent, en quelque sens que ce soit, aux phénomènes sociaux.

De quoi s'agit-il ? C'est simple jusqu'à la brutalité. La Compagnie de la Grande Combe déclare brusquement qu'elle a trop d'ouvriers, et, brusquement, elle renvoie cinq cents familles d'ouvriers mineurs. C'est au lendemain du jour où l'affiche de renvoi, l'affiche de proscription, était placardée que le gouvernement, s'attendrisant sur le dévouement des « humbles » qui avaient, dans l'incendie de la rue Jean-Goujon, risqué leur vie, proclama la grande loi d'amour et de solidarité sociale. La réalité, qui se complait aux ironiques réponses, répliquait à sa manière au lyrisme sentimental de nos ministres.

Mais une première question se pose. Comment, par quelles terribles nécessités industrielles, la Compagnie de la Grande Combe est-elle acculée à ce renvoi, à cette « extermination » de cinq cents familles ? Elle allègue que la concurrence des charbons anglais, qui s'emparent tous les jours du marché de Marseille, a réduit ses débouchés et par suite, sa production. Soit. Mais ce n'est pas en un jour que cette concurrence produit ses effets décisifs, et il semble étrange qu'au lieu de s'y adapter par des mesures successives et à longue échéance la Compagnie se décide d'un coup à cette terrible amputation. Quelle imprévoyance inexplicable ! et par quelle loi de justice faut-il que les ouvriers, qui n'ont jamais eu la moindre part dans la conduite de l'entreprise, pâtissent, jusque dans leur droit à la vie, des malheurs de la gestion ?

Mais ce n'est pas tout. Il était possible à la Compagnie de la Grande Combe de lutter contre les charbons anglais, comme il sera possible aux compagnies minières du Tarn de lutter contre eux, même après la libération très redoutable à certains égards, du canal du Midi ; mais c'était à la condition que les tarifs de transport sur nos chemins de fer fussent abaissés, et la Compagnie du Paris-Lyon n'a jamais voulu consentir à des réductions de tarifs sur les houilles, qui eussent suivi la production du Tarn, et la Compagnie de la Grande Combe au lieu de lutter contre la Compagnie du Paris-Lyon, au lieu de saisir de la question les pouvoirs publics et l'opinion, a trouvé plus sage de pratiquer parmi ses ouvriers des coupes sombres. Puissance capitaliste, elle a voulu ménager une autre puissance capitaliste, et ce sont les salariés misérables qui ont payé les frais de cette politique de condoncance. « Gardez vos tarifs, nous renvoyons un cinquième de nos ouvriers. » Mais la responsabilité du parlement et du ministre des travaux publics ne commencent-elles pas, ici, à apparaître ?

Mais il y a mieux, et on peut affirmer sans exagération un dévouement sérieux, si la Compagnie de la Grande Combe a mal géré ses affaires industrielles, c'est qu'elle les a subordonnées à des intérêts politiques. Soit, dit-elle, M. Graffin, est maire de la Grande Combe et conseiller général. Et, toutes les fois que, pour sa réélection, il avait besoin d'appeler du renfort, il embauchait à la mine des paysans appelés des montagnons du Gard, ces paysans occupés par un acte certain de jours à peine, sachant qu'une situation meilleure serait la récompense de leur dévouement électoral, étaient les soutiens de M. Graffin. Mais ils surchargeaient peu à peu l'exploitation, et c'est ainsi que la compagnie, par ses combinaisons politiques, compromettait elle-même sa situation industrielle.

De plus, comme il arriva quand un industriel a des intérêts électoraux à servir auprès de ses ouvriers eux-mêmes, la Compagnie de la Grande Combe fut entraînée à distribuer des grades à ses fidèles, et, sur ses quatre mille salariés, il y avait, au début de la grève, douze cents employés ; un employé par quatre ouvriers ! Et les économistes nous parlent des gaspillages de l'Etat ! Or, comme l'ont fait observer les ouvriers, ce n'est pas sur ce personnel d'employés inutiles que la Compagnie fait des réductions ; c'est sur le personnel ouvrier, sur le personnel productif.

Mais pourquoi la Compagnie de la Grande Combe change-t-elle si brusquement de tactique ? Pourquoi, brusquement, chasse-t-elle ce personnel qu'elle-même avait attiré ? Il y en a deux raisons. La première, c'est qu'un syndicat ouvrier puissant s'était constitué, il y a quelques mois, à la Grande Combe, la Compagnie a voulu lutter contre le syndicat et éliminer les organisateurs. Mais elle a voulu, encore et surtout, se débarrasser sans frais des charges que lui imposait sa caisse

COLLISION ENTRE DEUX TORPILLEURS

Drest, 26 mai.
 Une collision s'est produite, au port de commerce, entre deux torpilleurs de la défense mobile, les numéros 193 et 22. Voici dans quelles circonstances : Vers cinq heures, le torpilleur 193 sortait du port de commerce par la passe ouest, faisant machine en arrière. Le torpilleur 22, qui rentrait au même moment dans le port par la même passe, s'était pointé en temps de l'entrée l'abord par babord arrière.

Il s'y est ensuivi accident de personnes, et les deux torpilleurs virent prendre leur mouillage au 5e bassin.

Tous deux ont subi des avaries.

INCIDENT AU CONSEIL MUNICIPAL DE DIJON

Dijon, 26 mai.
 Un incident vient de se produire au conseil municipal. Les six conseillers élus le 2 mai, à prise installée, ont protesté contre la suppression des écoles et ont demandé à la municipalité socialiste de les imiter et de démissionner avec eux.

Les conseillers socialistes ayant déclaré qu'ils conserveraient leur mandat, les nouveaux élus ont quitté la séance, qui a continué.

DON IMPORTANT A LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT

Paris, 26 mai.
 On sait que la Ligue française de l'enseignement, fondée par Jean Macé, et dont le président actuel est M. Léon Bourgeois, poursuit une nouvelle éducation de la jeunesse, depuis la sortie de l'école, jusqu'au départ pour le régiment. La Ligue vient de recevoir, d'un généreux donateur anonyme, une somme de 80,000 francs, pour aider à la tâche patriotique qu'elle s'est assignée.

SUPPRESSION DES JUGES FRANÇAIS EN EGYPTE

Paris, 26 mai.
 Une dépêche du Caire au Matin annonce que les Anglais profitent du moment présent, où leur ambassadeur prononce le fameux discours de l'entente cordiale, à Paris, pour saper la dernière institution qui nous protège en Egypte ; celle de la justice. Cette dernière innovation va enlever à nos nationaux et à notre commerce toute garantie.

Pour supprimer les juges restes français, on supprime leurs fonctions sous prétexte d'économie budgétaire. C'est le système employé aujourd'hui.

On est censé, pour l'Europe, faire une économie en supprimant un poste inutile. Au bout de six à sept mois, le poste est retenu sous une autre équivalence et le titulaire en est un Anglais. Le tour est ainsi joué, et les traités signés en 1876 sont ainsi démentis.

Il est à remarquer que les postes indigènes ne sont que ceux dont les titulaires sont Français.

ÉTRANGER

LA SITUATION MINISTERIELLE EN ESPAGNE

Madrid, 26 mai.
 La situation politique n'a pas changé. On considère que les Chambres voteront les projets indonésiens et pour se procurer des ressources. Le gouvernement est d'ailleurs décidé à poser la question de confiance.

Un projet que des modifications se produiraient dans le cabinet, qui perdrait deux ou trois de ses membres.

COMMENT WEYLER PACIFIE CUBA

New-York, 26 mai.
 A Matanzas, en famille uniquement dans le but de maintenir l'ordre. On fusille tous les jours un cubain ; faute d'insurgé, on en prend un autre.

Le conseil des Etats-Unis a offert au maire de la ville, 300 000 francs pour la campagne que les autorités espagnoles avaient faite à habiter la ville — et qui avait entraîné littéralement de la famine.

Le maire, tout en remerciant qu'environ mille indigènes étaient sur le point de partir d'indignation, refusait en déclarant que l'offre du conseil pouvait contrarier la tactique de Weyler.

MANIFESTATION REPUBLICAINE EN ITALIE

Rome, 26 mai.
 La fin de la séance d'hier à la Chambre a été marquée par un vif incident qui s'est terminé par le cri de : « Vive la République ! » parti de l'extrême gauche, cri qui retentissait sans doute pour la première fois dans l'enceinte de Montecitorio. C'est la discussion très animée d'une interpellation présentée par l'extrême gauche, sur l'interdiction d'un congrès républicain à Florence, qui a motivé cet incident.

M. di Rudini a soutenu la mesure en disant que le pays se trouvant régi par la forme monarchique, le gouvernement avait le devoir d'empêcher et de prévenir tout ce qui pourrait porter atteinte. « La monarchie, a-t-il dit en terminant, ne doit pas être discutée. » — « Comment, a-t-il dit, s'est écrié le député Bovio, nous pouvons discuter l'infaillibilité du pape, et nous ne pourrions pas discuter la monarchie ? »

L'incident a duré plus de dix minutes, et on peut dire que la manifestation républicaine que le gouvernement a voulu interdire à Florence a été faite en plein parlement italien par les députés de l'extrême gauche.

TERRIBLE ACCIDENT DANS UN THEATRE

Berlin, 26 mai.
 Un terrible accident s'est produit dans un théâtre de Weissenhof, faubourg de Berlin. Un décor au pistolet et à la carbène, nommé Kruger, qui se produisait sur la scène de ce théâtre, a été sa source en voulant briser une bougie verte qu'elle portait sur la tête et qui servait de cible.

LES MINEURS DE LA GRANDE COMBE

(De notre correspondant particulier)

La Compagnie est aux abois. Après les chefs de poste, après les maîtres-miniers, elle va à l'extraction. Un certain nombre de ces derniers n'ont pas voulu se soumettre à cette nouvelle exigence de la Compagnie et ont quitté le travail. On pouvait les voir, aujourd'hui même, à la réunion publique à laquelle le tour des ingénieurs et des actionnaires ?

La réunion, malgré la pluie, a été tenue à l'heure accoutumée, sous la présidence de ROUQUETTE. La situation financière est excellente ; le reste en caisse est de 2,500 francs, et chaque jour apporte des souscriptions nouvelles. On dirait que la solidarité démocratique est insupportable dans ses manifestations.

Le citoyen ROUQUETTE parle ensuite de vote de la Chambre. Il espère que la discussion de l'interpellation et du crédit de 100,000 francs pourra venir ultérieurement à la séance de samedi prochain ; il exhorte les camarades à conserver leur vigilance et leur courage et à demander si l'on est décidé à continuer la lutte. C'est par une formidable acclamation que répond l'assemblée toute entière : « La grève ! Vive la grève ! »

Sur ce cri et sur ce vote, la séance est levée.

Les ouvriers avaient fait deux propositions. Ils avaient dit à la compagnie : « Puisque vous voulez réaliser une économie de main-d'œuvre, ne renvoyez personne, mais réduisez le nombre de journées à chacun de nous. » L'ingénieur Fumat déclare que c'est possible ; la compagnie le renvoie.

Les ouvriers avaient dit encore : « Au moins faites porter les renvois sur les nouveaux venus, sur ceux qui ne sont pas encore désaccoutumés d'un autre travail et qui peuvent retrouver hors de la mine un moyen de vivre ». La compagnie refuse et expulse ceux qui touchent à la retraite. C'est sa manière de liquider.

Il sera vraiment curieux de savoir, samedi prochain, quand l'interpellation de Basly se produira à la Chambre, si devant ces faits, le Parlement et le gouvernement se déclareront ou indifférents ou désarmés. Les ouvriers seront-ils condamnés à payer, et à payer seuls, des fautes de gestion ou ils n'ont aucune responsabilité, l'insouciance de la compagnie du Paris-Lyon, les gaspillages électoraux de M. Graffin, et surtout la conduite plus qu'imprudente de la caisse de retraites ?

Sur ce dernier point au moins, la compagnie a commis un véritable abus de gestion qui ouvre contre elle-même les responsabilités légales, et il est possible, si on le veut bien, de lui faire abandonner la prétention inique de la plus douloureuse de guerre, et d'être une question d'humanité, c'est aussi une question de probité qui se posera devant la Chambre.

Jean LAURENS,
 député de Carmaux.

Le Conflit Gréco-Turc

Constantinople, 26 mai.
 Les ambassadeurs des puissances à Constantinople ont remis à la Porte une note contenant la réponse des puissances aux conditions de paix formulées par la Turquie.

Les puissances sont unanimes à repousser toute cession de territoire à la Turquie et à reconnaître la nécessité du paiement d'une indemnité de guerre, et d'être.

Mais cette dernière question a donné lieu à certaines divergences quant au chiffre et au gage d'indemnité.

Ce serait de l'Allemagne, paraît-il, que seraient venues les objections. Cette puissance compte parmi ses nationaux un grand nombre de créanciers de la Grèce, et elle se préoccupe, dès lors, de la situation qui pourrait leur être faite par le paiement d'une indemnité et le gage qui serait affecté à cette dernière ou le moyen de contrôle financier qui devrait en garantir le paiement.

C'est le règlement de ces diverses questions qui a retardé la remise de la note des puissances.

NOS DEPÊCHES

La Casée, 26 mai.
 Le bruit court que les Crétois vont désigner quelques-uns de leurs chefs pour aller à Athènes en vue de négocier avec le gouvernement turc sur le régime autonome à établir.

L'embarquement des troupes grecques a été retardé par suite du mauvais temps. Les canons qui étaient à Akrotiri ont été rendus par les insurgés à embarras à bord d'un torpilleur anglais.

Athènes, 26 mai.
 La Grèce a l'appui de deux puissances, qui sont disposées à rejeter la demande d'indemnité de guerre et celle d'abolition des capitulations.

L'affaire Grégoire

AUX ASSISES DE LA SEINE

audience du mercredi 26 Mai
 Toujours même affluence de public, à la Cour d'assises, où se continuent les débats de l'affaire de l'enfant martyr.

Déposition du docteur Socquet
 A l'ouverture de l'audience, le docteur Socquet, médecin-légiste, fait connaître au jury le résultat de ses constatations. Le corps du pauvre petit a été pour ainsi dire qu'une plaie, sans être atteinte de blessures.

La mort du petit martyr, dit-il, est due à une broncho-pneumonie. Les innombrables blessures du corps de l'enfant, dit le témoin, n'ont été que de nature à amener, par elles-mêmes, la mort mais elles ont affaibli notablement l'organisme et ont rendu le pauvre enfant incapable de résister à la pneumonie.

Le docteur Socquet n'a pas compté moins de quarante plaies de contact sur le corps du petit Pierre. La brûlure de la main indiquait que le membre avait été maintenu un temps notable sur le poêle brûlant.

A ce moment de la déposition, Grégoire proteste et s'écrie : « Pierre n'est brûlé en tombant sur le poêle ».

Le docteur, interrompu par l'exclamation, y répond de suite : « La brûlure était trop grave, dit-il, pour qu'un simple contact ait pu la produire. » (Vive émotion.)

Le docteur Socquet ajoute : les blessures du corps étaient de nature à causer à bref délai une maladie grave.

Le président. — Les mauvais traitements exercés sur l'enfant pouvaient donc causer seule sa mort ?

« Oui, répond très fermement le médecin expert.

A ces mots, l'auditoire tout entier éclate en vociférations contre l'accusé qui demeure impassible.

M. le président fait présenter les aquilles représentant les blessures constatées sur le cadavre. Le docteur les montre aux jurés en les expliquant et dit qu'elles représentent exactement l'état de l'enfant qui était normalement constitué.

M. le président fait passer aux jurés une photographie du petit Pierre à cinq mois, qui le représente comme un enfant sain et vigoureux.

Témoins à décharge
 On entend ensuite quelques témoins à décharge, parmi lesquels M. Grégoire, qui dit que c'est un bon ouvrier, et qui manquait jamais à son travail.

NOUVELLES PARLEMENTAIRES

A LA CHAMBRE

Paris, 26 mai.
 La discussion sur le renouvellement du privilège de la Banque de France, si ordinairement ouverte par notre ami Viviani, sera reprise que lundi prochain.

Le mardi 26, la Chambre ne s'est pas en raison de la fête de l'Ascension. La séance de vendredi sera consacrée à la suite du débat sur les crédits de secours militaires et de celle de samedi à l'interpellation.

Les erreurs judiciaires

M. Charruyer a déposé une proposition ayant pour objet d'accorder une indemnité pour détention préventive en cas d'acquiescement ou de non lieu.

Il fait remarquer que la réparation financière en ces matières a été, dès à présent, en Suisse, en Suède et en Danemark, et que, dès lors, le roi Louis XVI avait commencé à réaliser cette réforme.

La commission du travail

La commission du travail s'est réunie aujourd'hui, sous la présidence de M. Bovier-Lapierre. Elle a entendu le rapport de M. Letailleur, concluant à l'adoption de la proposition de Vaillant, tendant à la création d'un ministère du travail.

Le verdict

Le verdict est affirmatif pour Grégoire et pour les femmes Grégoire et Deshayes, avec circonstances atténuantes.

La Cour a condamné, en conséquence, Grégoire aux travaux forcés à perpétuité et la veuve Grégoire et la fille Deshayes, chacune à deux ans de travaux forcés.

Le verdict

Le verdict est affirmatif pour Grégoire et pour les femmes Grégoire et Deshayes, avec circonstances atténuantes.

La Cour a condamné, en conséquence, Grégoire aux travaux forcés à perpétuité et la veuve Grégoire et la fille Deshayes, chacune à deux ans de travaux forcés.

Le verdict

Le verdict est affirmatif pour Grégoire et pour les femmes Grégoire et Deshayes, avec circonstances atténuantes.

La Cour a condamné, en conséquence, Grégoire aux travaux forcés à perpétuité et la veuve Grégoire et la fille Deshayes, chacune à deux ans de travaux forcés.

Le verdict

Le verdict est affirmatif pour Grégoire et pour les femmes Grégoire et Deshayes, avec circonstances atténuantes.

La Cour a condamné, en conséquence, Grégoire aux travaux forcés à perpétuité et la veuve Grégoire et la fille Deshayes, chacune à deux ans de travaux forcés.

Le verdict

Le verdict est affirmatif pour Grégoire et pour les femmes Grégoire et Deshayes, avec circonstances atténuantes.

La Cour a condamné, en conséquence, Grégoire aux travaux forcés à perpétuité et la veuve Grégoire et la fille Deshayes, chacune à deux ans de travaux forcés.

Le verdict

Le verdict est affirmatif pour Grégoire et pour les femmes Grégoire et Deshayes, avec circonstances atténuantes.

La Cour a condamné, en conséquence, Grégoire aux travaux forcés à perpétuité et la veuve Grégoire et la fille Deshayes, chacune à deux ans de travaux forcés.

Le verdict

Le verdict est affirmatif pour Grégoire et pour les femmes Grégoire et Deshayes, avec circonstances atténuantes.

La Cour a condamné, en conséquence, Grégoire aux travaux forcés à perpétuité et la veuve Grégoire et la fille Deshayes, chacune à deux ans de travaux forcés.

Le verdict

Le verdict est affirmatif pour Grégoire et pour les femmes Grégoire et Deshayes, avec circonstances atténuantes.

La Cour a condamné, en conséquence, Grégoire aux travaux forcés à perpétuité et la veuve Grégoire et la fille Deshayes, chacune à deux ans de travaux forcés.

Le verdict

Le verdict est affirmatif pour Grégoire et pour les femmes Grégoire et Deshayes, avec circonstances atténuantes.

La Cour a condamné, en conséquence, Grégoire aux travaux forcés à perpétuité et la veuve Grégoire et la fille Deshayes, chacune à deux ans de travaux forcés.

Le verdict

Le verdict est affirmatif pour Grégoire et pour les femmes Grégoire et Deshayes, avec circonstances atténuantes.

La Cour a condamné, en conséquence, Grégoire aux travaux forcés à perpétuité et la veuve Grégoire et la fille Deshayes, chacune à deux ans de travaux forcés.

Le verdict

Le verdict est affirmatif pour Grégoire et pour les femmes Grégoire et Deshayes, avec circonstances atténuantes.

La Cour a condamné, en conséquence, Grégoire aux travaux forcés à perpétuité et la veuve Grégoire et la fille Deshayes, chacune à deux ans de travaux forcés.

L'affaire Grégoire

AUX ASSISES DE LA SEINE

audience du mercredi 26 Mai
 Toujours même affluence de public, à la Cour d'assises, où se continuent les débats de l'affaire de l'enfant martyr.

Déposition du docteur Socquet
 A l'ouverture de l'audience, le docteur Socquet, médecin-légiste, fait connaître au jury le résultat de ses constatations. Le corps du pauvre petit a été pour ainsi dire qu'une plaie, sans être atteinte de blessures.

La mort du petit martyr, dit-il, est due à une broncho-pneumonie. Les innombrables blessures du corps de l'enfant, dit le témoin, n'ont été que de nature à amener, par elles-mêmes, la mort mais elles ont affaibli notablement l'organisme et ont rendu le pauvre enfant incapable de résister à la pneumonie.

Le docteur Socquet n'a pas compté moins de quarante plaies de contact sur le corps du petit Pierre. La brûlure de la main indiquait que le membre avait été maintenu un temps notable sur le poêle brûlant.

A ce moment de la déposition, Grégoire proteste et s'écrie : « Pierre n'est brûlé en tombant sur le poêle ».

Le docteur, interrompu par l'exclamation, y répond de suite : « La brûlure était trop grave, dit-il, pour qu'un simple contact ait pu la produire. » (Vive émotion.)

Le docteur Socquet ajoute : les blessures du corps étaient de nature à causer à bref délai une maladie grave.

Le président. — Les mauvais traitements exercés sur l'enfant pouvaient donc causer seule sa mort ?

« Oui, répond très fermement le médecin expert.

A ces mots, l'auditoire tout entier éclate en vociférations contre l'accusé qui demeure impassible.

M. le président fait présenter les aquilles représentant les blessures constatées sur le cadavre. Le docteur les montre aux jurés en les expliquant et dit qu'elles représentent exactement l'état de l'enfant qui était normalement constitué.

M. le président fait passer aux jurés une photographie du petit Pierre à cinq mois, qui le représente comme un enfant sain et vigoureux.

Témoins à décharge
 On entend ensuite quelques témoins à décharge, parmi lesquels M. Grégoire, qui dit que c'est un bon ouvrier, et qui manquait jamais à son travail.

NOUVELLES PARLEMENTAIRES

A LA CHAMBRE

Paris, 26 mai.
 La discussion sur le renouvellement du privilège de la Banque de France, si ordinairement ouverte par notre ami Viviani, sera reprise que lundi prochain.

Le mardi 26, la Chambre ne s'est pas en raison de la fête de l'Ascension. La séance de vendredi sera consacrée à la suite du débat sur les crédits de secours militaires et de celle de samedi à l'interpellation.

Les erreurs judiciaires

M. Charruyer a déposé une proposition ayant pour objet d'accorder une indemnité pour détention préventive en cas d'acquiescement ou de non lieu.

Il fait remarquer que la réparation financière en ces matières a été, dès à présent, en Suisse, en Suède et en Danemark, et que, dès lors, le roi Louis XVI avait commencé à réaliser cette réforme.

La commission du travail

La commission du travail s'est réunie aujourd'hui, sous la présidence de M. Bovier-Lapierre. Elle a entendu le rapport de M. Letailleur, concluant à l'adoption de la proposition de Vaillant, tendant à la création d'un ministère du travail.

Le verdict

Le verdict est affirmatif pour Grégoire et pour les femmes Grégoire et Deshayes, avec circonstances atténuantes.

La Cour a condamné, en conséquence, Grégoire aux travaux forcés à perpétuité et la veuve Grégoire et la fille Deshayes, chacune à deux ans de travaux forcés.

Le verdict

Le verdict est affirmatif pour Grégoire et pour les femmes Grégoire et Deshayes, avec circonstances atténuantes.

La Cour a condamné, en conséquence, Grégoire aux travaux forcés à perpétuité et la veuve Grégoire et la fille Deshayes, chacune à deux ans de travaux forcés.

Le verdict

Le verdict est affirmatif pour Grégoire et pour les femmes Grégoire et Deshayes, avec circonstances atténuantes.

La Cour a condamné, en conséquence, Grégoire aux travaux forcés à perpétuité et la veuve Grégoire et la fille Deshayes, chacune à deux ans de travaux forcés.

Le verdict

Le verdict est affirmatif pour Grégoire et pour les femmes Grégoire et Deshayes, avec circonstances atténuantes.

La Cour a condamné, en conséquence, Grégoire aux travaux forcés à perpétuité et la veuve Grégoire et la fille Deshayes, chacune à deux ans de travaux forcés.

Le verdict

Le verdict est affirmatif pour Grégoire et pour les femmes Grégoire et Deshayes, avec circonstances atténuantes.

La Cour a condamné, en conséquence, Grégoire aux travaux forcés à perpétuité et la veuve Grégoire et la fille Deshayes, chacune à deux ans de travaux forcés.

Le verdict

Le verdict est affirmatif pour Grégoire et pour les femmes Grégoire et Deshayes, avec circonstances atténuantes.

La Cour a condamné, en conséquence, Grégoire aux travaux forcés à perpétuité et la veuve Grégoire et la fille Deshayes, chacune à deux ans de travaux forcés.

Le verdict

Le verdict est affirmatif pour Grégoire et pour les femmes Grégoire et Deshayes, avec circonstances atténuantes.

La Cour a condamné, en conséquence, Grégoire aux travaux forcés à perpétuité et la veuve Grégoire et la fille Deshayes, chacune à deux ans de travaux forcés.

Le verdict

Le verdict est affirmatif pour Grégoire et pour les femmes Grégoire et Deshayes, avec circonstances atténuantes.

La Cour a condamné, en conséquence, Grégoire aux travaux forcés à perpétuité et la veuve Grégoire et la fille Deshayes, chacune à deux ans de travaux forcés.

Le verdict